

REGLEMENT PEDAGOGIQUE THEATRE 2024/2025

Les instances pédagogiques

Le conseil pédagogique

Sous l'autorité du directeur de la structure ou son représentant qui fixe les ordres du jour (présentation de projets, définition des priorités, réflexions thématiques...), il rassemble l'équipe de direction (selon les sujets abordés) et les représentants de l'équipe pédagogique (les conseillers pédagogiques de département, de cycle d'orientation professionnelle).

- Le directeur
- Les responsables pédagogiques
- Les conseillers pédagogiques
- Le coordinateur COP
- La responsable de la scolarité

Peuvent y être associés des représentants de structures partenaires et de l'Education Nationale (en cas de dispositifs tels que CHA, ateliers de danse ou de théâtre...).

Le conseil pédagogique se réunit plusieurs fois par an et en fonction de l'urgence des dossiers ;

Il participe :

- à la conception et au suivi du « projet d'établissement »,
- à la réalisation des projets spécifiques
- à l'élaboration et à l'évolution des textes-cadres,
- à l'innovation pédagogique
- à l'évolution de l'organisation des départements pédagogiques,
- à la mise au point des processus d'évaluation,
- à la conception des plans de formation continue,
- au développement des systèmes et supports d'information.

Instance de réflexion, le conseil pédagogique veille à impulser la recherche et l'innovation pédagogiques, l'émergence et le suivi de projets. Tout en favorisant le débat, le foisonnement et la circulation des idées, il assure un rôle de communication interne, de coordination et de relais.

L'équipe pédagogique théâtre

L'équipe pédagogique théâtre a pour but de donner un avis décisif sur le parcours et / ou la continuité des études d'un élève. Elle se concerta plusieurs fois par an dans le cadre de l'évaluation continue et des examens de fin de cycle des élèves en formation pour leur communiquer par écrit sous forme de bulletin les appréciations les concernant. L'équipe pédagogique peut se réunir sur demande du Directeur ou d'un élève (famille) pour un réexamen de la situation de l'élève. L'avis du conseil sera communiqué au Directeur qui informera la famille de sa décision par courrier.

Le conseil est composé :

- du responsable pédagogique ;
- de l'équipe pédagogique des enseignants de l'élève.

REGLEMENT DES ETUDES THEÂTRALES 2024/2025

Généralités

1. La mise à jour du règlement des études théâtrales est effectuée sur décision du conseil pédagogique du CRR dès que nécessaire.
2. Il est à disposition de toute personne sur internet (www.cmdt-ravel.fr) ou sur simple demande auprès du bureau de la scolarité.
3. Ce document s'appuie sur les textes en vigueur produits par le ministère de la Culture :
 - La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)
 - SNOP - Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre 2023 - Le Code de l'éducation – Article L216-2 (modifié par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, art. 51)
 - Les annexes 1 et 2 de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique

Handicap

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Conservatoire accompagne les élèves en situation de handicap pour offrir un accès aux pratiques artistiques.

Troubles de l'apprentissage, de la santé et situations de handicap

Des dispositifs sont proposés pour venir en aide aux élèves ayant des besoins spécifiques, atteints de troubles de l'apprentissage, de la santé ou de handicaps - sensoriels, moteurs, cognitifs ou psychiques - ne leur permettant pas de suivre un parcours d'apprentissage traditionnel. Accessibles à tout moment, ils peuvent être intégrés dès les premiers apprentissages pour les familles qui en font la demande.

S'ils le souhaitent, l'élève ou sa famille ont la possibilité de présenter tout document utile pour la mise en place d'un accompagnement personnalisé : notification de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), certificat médical, plan d'accompagnement personnalisé (PAP), projet personnalisé de scolarité de l'Education Nationale (PPS).

Lors des temps de concertation, les usagers peuvent être accompagnés par une personne du secteur sanitaire susceptible d'aider le conservatoire à une meilleure prise en compte des points forts et des difficultés corporelles, sensorielles, mentales ou psychiques rencontrées par l'élève.

Lors des examens, les candidats porteurs d'un trouble des apprentissages, de la santé ou d'un handicap, peuvent bénéficier d'un aménagement des épreuves.

a. Aménagements du parcours traditionnel : le parcours adapté

Pour répondre aux besoins spécifiques des élèves porteurs de troubles de l'apprentissage*, l'établissement peut mettre en place une offre pédagogique leur permettant de suivre un parcours adapté. Ce parcours est prévu pour venir en soutien à la scolarité d'un élève en parcours traditionnel. Il se déroule sur une année scolaire, renouvelable en cas de besoin, sur avis de l'équipe pédagogique.

**Parmi les troubles de l'apprentissage, on peut relever : les dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dysorthographe, les troubles du spectre autistique, les troubles et déficits de l'attention avec ou sans hyperactivité, le haut potentiel.*

Pour la mise en place d'un parcours adapté, une proposition est présentée par l'équipe enseignante de l'élève après concertation avec la famille et l'élève. La famille peut également formuler une demande auprès de l'administration du conservatoire ou à l'un des enseignants de l'élève.

Dans tous les cas, une évaluation de la situation, en concertation entre le conseiller pédagogique en charge des parcours adaptés, les enseignants, l'élève et la famille, est entreprise afin de valider une entrée dans ce parcours.

➔ **Contrat d'objectifs**

Le conseiller pédagogique étudie chaque situation particulière et établit en fonction des difficultés rencontrées et des attendus pédagogiques, en lien avec l'élève, la famille et l'équipe pédagogique, un contrat d'objectifs dans lequel est proposé à l'élève un aménagement du parcours d'apprentissage.

Le contrat d'objectifs permet à l'élève de s'inscrire dans un parcours respectueux de ses capacités. Il est signé entre l'élève (et son représentant s'il est mineur) et le conservatoire. Les élèves inscrits dans ce dispositif s'engagent à le suivre durant une année scolaire.

➔ **Accompagnement et suivi**

Un accompagnement pédagogique personnalisé et un suivi individualisé sont mis en place et tiennent compte des capacités d'évolution de l'élève. Une concertation régulière est engagée avec le conseiller pédagogique des parcours adaptés.

b . Atelier adapté

Pour une personne en situation de handicap qui ne pourrait suivre un **parcours adapté** , un apprentissage en mode « **atelier de sensibilisation théâtrale** » peut être proposé à l'élève.

Cette sensibilisation est prévue sur une année scolaire, renouvelable selon les situations.

L' **atelier de sensibilisation théâtrale** propose de :

- pratiquer le théâtre dans sa diversité d'approches
- aborder une sensibilisation musique et danse
- s'inscrire dans un parcours « Ecole du spectateur »

Un accès vers le **parcours adapté** est envisageable selon les possibilités d'évolution de la personne inscrite dans cet atelier, sur avis de l'équipe pédagogique.

Pour l'année scolaire 2023-2024, un partenariat avec l'association Chrysalide a vu le jour. Celui-ci devrait se poursuivre sur 2024-2025.

c. Aménagement des examens (parcours « enseignement initial », cycle spécialisé, cycle préparatoire à l'enseignement supérieur)

Pour les candidats aux examens porteurs d'un handicap, d'un trouble des apprentissages ou d'un trouble de la santé, un aménagement des épreuves d'examen peut être envisagé.

Tout comme pour le parcours en milieu scolaire (PPS, PAI, PAP, PRRE), des aménagements des épreuves écrites, orales ou pratique (lecture, déchiffrement, etc.) sont possibles pour que le candidat puisse exprimer ses capacités et connaissances.

➔ **La demande d'aménagements**

La demande est faite lors d'un entretien avec le conseiller pédagogique référent. Elle est complétée par un certificat médical venant expliquer les troubles et les besoins spécifiques pour l'élève. Ces informations restent confidentielles. Elle rappelle également les aménagements matériels et pédagogiques mis en place lors de la scolarité de l'élève : PPS, PAP et fournit les documents de mise en œuvre de ces projets.

➔ **Les aides possibles lors des examens**

L'une des conditions pour accéder aux aménagements d'une épreuve est que le candidat ait eu besoin d'aménagements durant sa scolarité. La reconnaissance de situation de handicap dans l'apprentissage de l'élève doit être identifiée par l'établissement, que celle-ci fasse l'objet ou non d'une reconnaissance auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Sont concernées par des aménagements, les épreuves écrites ou orales, les contrôles et les validations de fin de cycles, les examens d'entrée, les évaluations terminales du cycle spécialisé et du cycle préparatoire à l'enseignement supérieur.

Il appartient à la direction de valider les dispositifs particuliers d'aménagements demandés par l'élève en concertation avec l'équipe pédagogique et le conseiller en charge des parcours adaptés.

Double cursus

La pratique d'un double cursus est possible sous conditions :

1. L'élève doit choisir un cursus dominant. Un parcours complémentaire peut lui être proposé selon les possibilités du conservatoire et ce n'est nullement une obligation du conservatoire.
2. L'élève sera tenu de suivre l'intégralité des cours et des projets proposés du cursus dominant et le parcours complémentaire sera déterminé au cas par cas par les équipes pédagogiques concernées par ce double cursus.
3. Le parcours complémentaire théâtre est non diplômant.

L'organisation pédagogique du théâtre

*« Ecole de vie, de citoyenneté, lieu de la confrontation, de l'exigence, du questionnement et de la rencontre, le théâtre est le terrain d'exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence. »
cf. Schéma d'orientation pédagogique du ministère de la Culture*

Projet pédagogique

Le projet pédagogique du département a pour objectif de transmettre les bases techniques, théoriques et artistiques indispensables à la pratique du jeu théâtral. Il accompagne les élèves vers une autonomie et un épanouissement de leurs choix artistiques, que leur projet de formation réponde à une pratique en amateur ou à une orientation professionnelle (mise en place d'un Cycle spécialisé théâtre pour la rentrée scolaire 2023/2024 et une réflexion est en cours pour l'ouverture d'un Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur dans un avenir proche).

L'enseignement, en faisant appel à l'imagination, à l'intelligence et à la sensibilité de l'élève, accompagne le développement de sa personnalité artistique et de son potentiel créatif. Comme toutes disciplines artistiques, l'apprentissage du théâtre et de l'art de l'acteur requiert de la part de l'élève, de l'engagement, de la rigueur, le sens du collectif, de la curiosité et une ouverture au monde.

Les enseignements dispensés au CRR s'appuient sur :

1. Une formation de comédien

- Pratique active régulière du théâtre qui sollicite le corps, la voix, le rapport au texte et qui convoque l'imaginaire.
- Culture artistique générale, plus particulièrement théâtrale
- Projets transversaux et/ou pluridisciplinaires en relation avec les autres enseignements dispensés par les autres départements du Conservatoire Maurice Ravel (Musique/Chant et Danse)

- Stages obligatoires proposés par l'équipe pédagogique en relation avec les compagnies partenaires et des intervenants extérieurs. Ils ont pour but de favoriser la découverte de diverses techniques de jeu ou d'expression théâtrale.

2. Une approche culturelle du théâtre

Dans le cadre de leurs parcours de formation, les élèves participent à un projet d'action culturelle, qui se décline en deux types d'actions :

- **Les scènes publiques (Présentations de travaux/Examens)** : Faire l'apprentissage de la mise en représentation de leurs pratiques artistiques
- **L'Ecole du spectateur** : Rencontrer les artistes invités par les opérateurs culturels, en répétition et/ou en représentation, dans le cadre de partenariats privilégiés et d'une programmation spécifique. Le travail de sensibilisation à l'Art et à la Culture constitue une dimension reconnue, nécessaire et incontournable de la formation de nos apprentis-comédiens dans le cadre de leurs cursus d'apprentissage de l'Art dramatique.

L'école du spectateur est une démarche éducative par laquelle les élèves apprennent à devenir des spectateurs actifs et désirants, et à appréhender le théâtre comme une pratique artistique vivante, au-delà de la seule expérience de l'analyse littéraire des textes. Elle leur permet d'acquérir, dans le partage d'une culture commune, jugement esthétique et esprit critique, de connaître et comprendre les codes d'une représentation (théâtrale, chorégraphique, musicale...) et d'analyser les signes et les contenus.

Voir, lire et pratiquer le théâtre constituent en effet les éléments indissociables d'une démarche globale d'éducation artistique et culturelle.

L'école du spectateur repose sur la durée (un parcours de plusieurs spectacles proposés dans l'année), permettant à l'élève une diversité d'expériences et de rencontres avec des formes de création différentes. Une école de l'interrogation où l'on apprend à « voir le monde ».

L'équipe pédagogique et intervenants extérieurs

L'équipe pédagogique réunit des artistes-pédagogues confirmés et diplômés (comédien, metteur en scène, auteur, chanteur...) choisis pour leurs qualités à la fois pédagogiques, artistiques et relationnelles. Ils sont garants des cours dispensés en continue sur l'année et du suivi individuel des élèves.

Les Compagnies associées et invitées, les partenaires culturels et les intervenants extérieurs sont des professionnels du monde du théâtre reconnus dans un domaine bien spécifique (artistique, technique, administratif ou culturel) qui interviennent ponctuellement à l'occasion de stages, d'ateliers ou de rencontres.

a) Parcours de formation

Les parcours de formation théâtrale du Conservatoire de Bayonne s'appuient sur les préconisations du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre du ministère de la Culture et s'articulent autour de trois grands items (Découverte, Etude, Préprofessionnel) et d'une proposition de parcours personnalisé.

1. PARCOURS DECOUVERTE : « Expérimentation des bases du jeu théâtral »
2. PARCOURS ETUDE : « Enseignement initial »
3. PARCOURS PREPROFESSIONNEL : « Cycle spécialisé »
4. PARCOURS PERSONNALISE

1. PARCOURS DECOUVERTE : Expérimentation des bases du jeu théâtral

- « Dispositif CHAT Ecole » : Classes à horaires aménagés théâtre/Ecole
- « Dispositif CHAAMS Ecole » : Classes à horaires aménagés Arts et Métiers du spectacle/Ecole
- « Dispositif CHAT Collège » : Classes à horaires aménagés théâtre/Collège
- « INITIATION » : Sensibilisation à la pratique collective du théâtre

« Les dispositifs CHAT et CHAAMS en partenariat avec L'Education Nationale et le Conservatoire sont organisés et suivis par différentes commissions et temps de réflexion durant l'année. Lors d'un travail pédagogique interne au Conservatoire, conduit par le responsable pédagogique théâtre et les coordinateurs CHAT/CHAAMS, les critères d'évaluation de commission d'entrée en Théâtre ont été revus et réactualisés, afin d'améliorer les conditions d'admission des élèves candidats. Ce travail a été validé par l'Education Nationale, lors d'une commission de suivi du dispositif en mars 2018. Une réflexion est menée depuis l'année scolaire 2022/2023 afin d'adapter au plus près les tests d'entrée en CHAT Collège pour permettre une articulation mieux adaptée entre Ecole et Collège au bénéfice des postulants. »

○ Dispositif CHAT Ecole

Etablissement concerné : Ecole Malégarie (Bayonne)

○ Dispositif CHAAMS Ecole

Etablissement concerné : Ecole du Braou (Biarritz)

Modalités d'admission ECOLE

Les demandes d'admission en CHA sont examinées par une commission d'admission dirigée par l'Éducation Nationale, en collaboration avec le conservatoire.

Les candidats sont convoqués pour un atelier collectif qui permet d'apprécier leur capacité à s'intégrer dans ce parcours.

La Commission étudie les dossiers des élèves et tient compte du parcours antérieur de l'enfant. Elle vérifie la motivation et les capacités des candidats à suivre avec profit la formation dispensée. Les critères sont précisés dans la circulaire interministérielle définissant les objectifs et les contenus de l'enseignement artistique.

Le Directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale notifie par courrier aux parents la décision d'admission ou de non-admission du candidat.

Pour les élèves admis en classe à horaires aménagés en primaire, il appartient aux familles de procéder à l'inscription auprès de la mairie.

Les élèves ayant fréquenté d'autres CHA peuvent être admis par simple mutation selon les places disponibles et sous réserve d'affection à l'école

○ Dispositif CHAT Collège

Etablissement concerné : Collège Jean Rostand (Biarritz)

Modalités d'admission COLLEGE

Les demandes d'admission en CHA sont examinées par une commission d'admission dirigée par l'Éducation Nationale, en collaboration avec le conservatoire.

Les candidats sont convoqués pour un atelier collectif qui permet d'apprécier leur capacité à s'intégrer dans ce parcours.

À l'issue de ce cours, une rencontre est organisée entre l'équipe enseignante, les candidats et les familles.

La Commission étudie les dossiers des élèves et tient compte du parcours antérieur de l'enfant. Elle vérifie la motivation et les capacités des candidats à suivre avec profit la formation dispensée. Les critères sont précisés dans la circulaire interministérielle définissant les objectifs et les contenus de l'enseignement artistique.

Le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale notifie par courrier aux parents la décision d'admission ou de non-admission du candidat. Les parents peuvent avoir connaissance des critères d'admission auprès de l'Académie et du Conservatoire.

C'est la Direction des services départementaux de l'éducation nationale qui procède à l'affectation de l'élève admis, ensuite, la direction du collège concerné prend contact avec la famille pour finaliser l'inscription dans l'établissement.

La poursuite du parcours d'étude CHA peut être remise en cause chaque année par les différentes directions d'établissement (Collège et Conservatoire).

Les élèves ayant fréquenté d'autres dispositifs CHA peuvent être admis par simple mutation selon les places disponibles et sous réserve d'affectation au collège.

○ **INITIATION : découverte et sensibilisation**

Ateliers de pratique théâtrale ouvert à partir de 11 ans.

Test d'entrée au conservatoire en début d'année scolaire.

2. PARCOURS ETUDE : Enseignement initial

Le **PARCOURS ETUDE d'enseignement initial** constitué de trois cycles (Cycle1, Cycle 2 et Cycle 3) est ouvert à partir de 15 ans aux personnes débutantes ou ayant déjà une approche et/ou une pratique du théâtre, et qui souhaitent poursuivre et approfondir cette expérience.

- CYCLE 1 : Détermination
- CYCLE 2 : Enseignement des bases
- CYCLE 3 : Approfondissement des acquis

3. PARCOURS PREPROFESSIONNEL : Cycle spécialisé

Le cursus Cycle spécialisé est ouvert aux candidats « post-lycée », ayant déjà appris et pratiqué les bases de l'art du jeu et qui envisagent une orientation professionnelle dans le domaine du spectacle vivant. Dans le cadre d'un volume horaire important, cet enseignement exigeant se caractérise par :

- Approfondissement et mise en jeu (Interprétation, improvisation) des bases acquises en cycles d'enseignement initial ou autre formation antérieure.
- Renforcement des techniques corporelles et vocales.
- Accompagnement dans la construction (mise en scène, écriture, ...) - de l'idée à la mise en œuvre – de projets artistiques personnels
- Une approche d'autres disciplines artistiques
- Une préparation aux concours des écoles supérieures
- Découverte du milieu professionnel

Classe préparatoire à l'enseignement supérieure (CPES) – En attente décision du Ministère

4. PARCOURS PERSONNALISE

Le conservatoire est un lieu de ressources pour les pratiques artistiques de son territoire.

Le Département théâtre peut, à ce titre, sous des formats variées, concevoir et proposer des « parcours personnalisés », notamment à l'intention de personnes - Elèves ou autres - qui consacrent beaucoup de temps à leurs études et dont le souhait réside dans la possibilité d'une formation complémentaire ou supplémentaire. Pour ces personnes, qui constituent des cas particuliers, il peut être proposé un parcours « personnalisé » conçu en concertation entre l'élève et l'équipe pédagogique du département théâtre, puis validé par la direction.

LES PARCOURS DE FORMATION

1. PARCOURS DECOUVERTE :

Expérimentation des bases du jeu théâtral

DISPOSITIF CHAT ECOLE

ECOLE CHARLES MALÉGARIE BAYONNE
CE1-CE2 / CM1-CM2 (7- 10 ans)
2h/s de pratique théâtrale +1h/s de musique

DISPOSITIF CHAAMS ECOLE

ECOLE DU BRAOU BIARRITZ
CE1-CE2 / CM1-CM2 (7- 10 ans)
2h/s de pratique théâtrale + 1h/s danse + 0h30/s musique

DISPOSITIF CHAT COLLEGE

CHAT COLLEGE JEAN ROSTAND BIARRITZ
6^e-5^e / 4^e-3^e (11-15 ans)
2h/s de pratique théâtrale + 1h/s histoire du théâtre

ADMISSION CHAT ET CHAAMS : Selon critères Commission Inspection Académique / CRR Maurice Ravel

INITIATION | DECOUVERTE et SENSIBILISATION

ATELIER « Découverte et sensibilisation »
CRR BAYONNE

2h/s de pratique théâtrale + sensibilisation Voix/Corps

Durée : 1 an renouvelable (sous condition) - Accessible dès 11ans/ou entrée en sixième jusqu'à 14 ans

► OBJECTIFS :

Ce cours hebdomadaire entend « faire découvrir le théâtre » en proposant à nos plus jeunes élèves une expérience du sensible par la pratique du plateau. Cette initiation par l'exploration s'appuie sur la singularité de chacun et sur l'énergie du groupe. On y explore la place du corps, de la parole et du verbe, par le biais de l'improvisation et de la découverte du texte théâtral.

Il permet à l'élève de développer sa curiosité et son plaisir du jeu. Accompagné dans son apprentissage de la pratique théâtrale, l'élève prend conscience des premiers enjeux de l'Art Dramatique et de ses exigences.

En aucun cas, la participation au cours « Initiation » ne permet d'intégrer le cycle 1 sans se présenter aux tests d'entrée « Enseignement initial »

► ENSEIGNEMENTS :

- 2h de pratique théâtrale (+ sensibilisation Voix/Corps)

Ce temps horaire hebdomadaire peut être modifié en fonction des projets

► ADMISSION :

Test d'entrée sous forme d'**atelier collectif** de pratique théâtrale.

A l'issue de cette épreuve l'équipe pédagogique constituera le groupe classe pour l'année scolaire. La décision du jury est souveraine

➤ **EVALUATION**

Evaluation continue

Réalisée par l'équipe pédagogique deux fois par an, elle permet de suivre l'élève tout au long de son parcours et d'appréhender son attitude vis-à-vis :

- Des objectifs pédagogiques à atteindre,
- De l'investissement et la qualité de son travail d'interprétation
- De son comportement hors plateau

Evaluation terminale

L'équipe pédagogique se réunit en fin d'année pour un bilan personnalisé de l'élève : **l'évaluation terminale**

Elle prend en compte ***l'évaluation continue*** et ***la présentation « INITIATION » des travaux de fin d'année.***

L'équipe pédagogique, en fonction de cette évaluation terminale, proposera **une possibilité de continuité d'apprentissage** (test en septembre), la **fin de la formation « Initiation » si limite d'âge atteint** ou une **orientation** vers les compagnies partenaires.

2. PARCOURS ETUDE : Enseignement Initial

CYCLE 1	DETERMINATION
<p>Ce cycle est accessible dès 15 ans - Durée : 1 à 2 ans</p> <p>➤ OBJECTIFS : C'est l'enseignement des fondamentaux du théâtre. Il permet à l'élève de mesurer les exigences d'une pratique artistique. Cette approche de l'art théâtral s'appuie sur la nécessité d'une disponibilité corporelle et vocale, l'importance de l'enjeu collectif du jeu dramatique, le dépassement des représentations convenues de cet art et la diversité de son champ d'apprentissage.</p> <p>➤ ENSEIGNEMENTS :</p> <ul style="list-style-type: none">• Travail théâtral : 3h• Pratique corporelle : 1h30 et Pratique vocale : 1h30 (par périodes alternées)• 1 stage obligatoire dans l'année <p>Ce temps horaire hebdomadaire peut être modifié en fonction des projets.</p> <p>➤ ADMISSION : Les tests d'entrée se déroulent en deux temps :</p> <p>Temps 1 : Admissibilité</p> <ul style="list-style-type: none">• 1 scène dialoguée du répertoire théâtral classique ou contemporain (3 minutes) avec réplique• Une proposition personnelle (3 minutes) par le candidat d'un texte de son choix (texte théâtral, scène dialoguée ou monologue, extrait de roman, poème, ...) ou d'un parcours libre (chant, danse, mime, ...) au travers duquel le candidat se présente et témoigne de son désir de théâtre <p>Après délibération, le jury annoncera la liste des candidats retenus pour le <u>temps 2</u>.</p> <p>Temps 2 : Admission</p> <ul style="list-style-type: none">• Atelier collectif• Séance de travail à partir des propositions du jury.• Entretien avec le candidat. <p><u>Après délibération finale du jury, la liste des candidats admis sera affichée et consultable sur le site du conservatoire.</u></p> <p>Lors de la réunion de rentrée « Théâtre », les familles et élèves rencontreront l'équipe pédagogique qui leur communiquera les informations nécessaires.</p> <p>La décision du jury est souveraine</p> <p>➤ EVALUATION :</p> <p>Evaluation continue Réalisée par l'équipe pédagogique deux fois par an, elle permet de suivre l'élève tout au long de son parcours et d'appréhender son attitude vis-à-vis :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des objectifs pédagogiques à atteindre,- De l'investissement et la qualité de son travail d'interprétation- De son comportement hors plateau <p>Examen de fin de cycle Il porte sur l'interprétation. Un jury <u>interne</u> présidé par le directeur ou son représentant évalue l'épreuve pour laquelle il est réuni. Un représentant de l'APEC peut être invité à titre consultatif.</p> <p>Evaluation terminale L'équipe pédagogique se réunit en fin d'année pour un bilan personnalisé de l'élève : l'évaluation terminale</p>	

Elle prend en compte *l'évaluation continue* et *la présentation « CYCLE 1 » des travaux de fin d'année*.

PASSAGE DE CYCLE :

CYCLE 1 (1 à 2 ans) :

La décision finale sur le passage en Cycle 1 - 2^{ème} année, l'admission en Cycle 2 - 1^{ère} année ou l'arrêt des études est prise par le conseil des enseignants présidé par le directeur ou son représentant.

L'évaluation terminale permettra à l'élève et sa famille de prendre connaissance des appréciations et de la décision prise par l'équipe pédagogique.

Décisions possibles :

1. Poursuite des études en Cycle 1 – 2^{ème} année
2. Poursuite des études en Cycle 1 – 2^{ème} année et proposition de rejoindre le Cycle 2
3. Admission en Cycle 2 – 1^{ère} année
4. Acceptation d'une demande de « congé »
5. L'arrêt des études

CYCLE 2 | ENSEIGNEMENT DES BASES

Ce cycle est accessible dès 15 ans - Durée : 1 à 2 ans

➤ OBJECTIFS :

L'apprentissage de la prise de parole individuelle et collective, une exploration des répertoires, une pratique plus soutenue du jeu théâtral et l'acquisition d'une disponibilité corporelle et vocale permettent une expérimentation du « langage théâtral » associée à une découverte des bases de la culture théâtrale

➤ ENSEIGNEMENTS :

- Travail théâtral : 5h (en fonction des projets)
- Pratique corporelle : 1h30 et Pratique vocale : 1h30 (par périodes alternées)
- Stage(s) obligatoire(s) dans l'année

Ce temps horaire hebdomadaire peut être modifié en fonction des projets.

➤ ADMISSION :

Les tests d'entrée se déroulent en deux temps :

Temps 1 : Admissibilité

- 1 scène **dialoguée du répertoire théâtral classique ou contemporain** (3 minutes) **avec réplique**
- **Une proposition personnelle** (3 minutes) par le candidat d'un **texte de son choix** (texte théâtral, scène dialoguée ou monologue, extrait de roman, poème, ...) ou d'un **parcours libre** (chant, danse, mime, ...) au travers duquel le candidat se présente et témoigne de son désir de théâtre

Après délibération, le jury annoncera la liste des candidats retenus pour le temps 2.

Temps 2 : Admission

- **Atelier collectif**
- **Séance de travail à partir des propositions du jury.**
- **Entretien avec le candidat.**

Après délibération finale du jury, la liste des candidats admis sera affichée et consultable sur le site du conservatoire.

Lors de la réunion de rentrée « Théâtre », les familles et élèves rencontreront l'équipe pédagogique qui leur communiquera les informations nécessaires.

La décision du jury est souveraine

➤ EVALUATION :

Evaluation continue

Réalisée par l'équipe pédagogique deux fois par an, elle permet de suivre l'élève tout au long de son parcours et d'appréhender son attitude vis-à-vis :

- Des objectifs pédagogiques à atteindre,
- De l'investissement et la qualité de son travail d'interprétation
- De son comportement hors plateau

Examen de fin de cycle

Il porte sur l'interprétation. Un jury interne présidé par le directeur ou son représentant évalue l'épreuve pour laquelle il est réuni. Un représentant de l'APEC peut être invité à titre consultatif.

Evaluation terminale

L'équipe pédagogique se réunit en fin d'année pour un bilan personnalisé de l'élève : **l'évaluation terminale**. Elle prend en compte **l'évaluation continue** et **la présentation de l'examen de « CYCLE 2 »**.

L'équipe pédagogique présidée par le directeur ou son représentant prendra les décisions suivantes concernant :

1. **LE BREVET D'ETUDES THEÂTRALES**
2. **L'ORIENTATION PROPOSEE EN FIN DE CYCLE 2**

➤ DIPLÔME DE CYCLE 2 : LE BREVET D'ETUDES THEÂTRALES

Lors de son entrée en Cycle 2 l'élève exprime son projet concernant le Brevet d'Etudes Théâtrales :

Choix A – Je souhaite présenter en fin de **première année** le **Brevet d'Etudes Théâtrales** du Cycle 2 .

Mon **évaluation terminale** portera sur l'**ensemble des Unités d'Enseignement** du **Brevet d'Etudes Théâtrales** :

- **UE.1 « Interprétation »** (délivrée par l'équipe pédagogique dans le cadre de l'examen d'interprétation – Un jury externe pourra se joindre à cet examen)
 - Modalité : l'évaluation de tout le groupe est présentée en fin de formation autour d'un objet théâtral défini.
- **UE.2 « Culture théâtrale »** (délivrée par l'équipe pédagogique) – **Carnet de bord**

Choix B – Je sollicite en fin de **première année** une **simple évaluation** de la part de l'équipe pédagogique et je poursuis l'année suivante ma formation (Cycle 2-2^{ème} Année).

DECISIONS de l'EQUIPE PEDAGOGIQUE concernant le Brevet d'Etudes Théâtrales

A l'issue de la **première année** du cursus de formation en **Cycle 2**, l'équipe pédagogique présidée par le directeur ou son représentant prendra les décisions suivantes :

- Obtention du BET si l'élève a réussi l'ensemble des épreuves du BET (choix A)
- Poursuite en deuxième année : Elève (choix B) et Elève (choix A) n'ayant pas validé des épreuves du BET
- L'arrêt des études

A l'issue de la **deuxième année** du parcours de formation, l'équipe pédagogique présidée par le directeur ou son représentant prendra les décisions suivantes :

- Obtention du BET si l'élève a réussi l'ensemble des épreuves

- Acceptation d'une demande de « congé »
- L'arrêt des études

Le Brevet d'Etudes Théâtrales (BET) est décerné par l'équipe pédagogique présidée par le directeur ou son représentant. Ce diplôme reconnaît, valorise et valide le parcours de formation.

Il est délivré par la **Commission d'attribution des diplômes**

Le BET comprend 2 Unités d'Enseignement : **UE « Interprétation »** et **UE « Culture théâtrale »**

Il est délivré aux élèves qui finalisent leur formation en Cycle 2 et qui répondent aux exigences formulées par l'équipe pédagogique (assiduité, engagement, comportement).

L'obtention du Brevet d'Etudes Théâtrales donne de droit l'accès en CYCLE 3

➤ L'ORIENTATION PROPOSEE EN FIN DE CYCLE 2

Rappel : CYCLE 2 (1 à 2 ans) :

L'évaluation terminale permettra à l'élève et sa famille de prendre connaissance des appréciations et de la décision prise par l'équipe pédagogique.

Décisions possibles :

1. Obtention du **Brevet d'Etudes Théâtrales** et Admission de droit en Cycle 3 – 1ère année
2. Poursuite des études en Cycle 2 – 2^{ème} année
3. Admission en Cycle 3 – 1^{ère} année par dérogation
4. Acceptation d'une demande de « congé »
5. L'arrêt des études

CYCLE 3	APPRONFONDISSEMENT DES ACQUIS
<p>Ce cycle est accessible lycée et post-lycée - Durée : 1 à 2 ans</p> <p>➤ OBJECTIFS : L'enseignement est fondé sur le développement et l'enrichissement du champ d'expression artistique de chaque élève. Ce cycle met l'accent sur le développement de ses pratiques corporelles et vocales, l'approfondissement de sa culture théâtrale, l'intensification de son travail d'interprétation, et l'apprentissage de l'autonomie, lui permettant de définir son projet, qu'il soit vers une pratique en amateur ou une orientation professionnelle.</p> <p>➤ ENSEIGNEMENTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail théâtral : 6h • Pratique corporelle : 1h30 • Pratique vocale : 1h30 • Projet transversal « Pépinière » : 2h • Stage(s) obligatoire(s) dans l'année <p>Ce temps horaire hebdomadaire peut être modifié en fonction des projets.</p> <p>➤ ADMISSION Les tests d'entrée se déroulent en deux temps :</p>	

Temps 1 : Admissibilité

- 1 scène **dialoguée du répertoire** (5 minutes max) avec **réplique à choisir parmi la liste d'auteurs proposée par l'équipe pédagogique.**
- **Une présentation** (5 minutes) par le candidat d'un **texte de son choix** (texte théâtral, scène dialoguée ou monologue, extrait de roman, poème, ...) ou d'un **parcours libre** (chant, danse...) au travers duquel le candidat se présente et témoigne de son envie de formation artistique et théâtrale.

Après délibération, le jury annoncera la liste des candidats retenus pour le **temps 2**.

Temps 2 : Admission

- **Atelier collectif**
- **Séance de travail à partir des propositions du jury.**
- **Entretien avec le candidat.**

Après délibération finale du jury, la liste des candidats admis sera affichée et consultable sur le site du conservatoire.

Lors de la réunion de rentrée « Théâtre », les familles et élèves rencontreront l'équipe pédagogique qui leur communiquera les informations nécessaires.

La décision du jury est souveraine

➤ EVALUATION :

Evaluation continue

Réalisée par l'équipe pédagogique deux fois par an, elle permet de suivre l'élève tout au long de son parcours et d'appréhender son attitude vis-à-vis :

- Des objectifs pédagogiques à atteindre,
- De l'investissement et la qualité de son travail d'interprétation
- De son comportement hors plateau

Examen de fin de cycle

Il porte sur l'interprétation. Un jury interne présidé par le directeur ou son représentant évalue l'épreuve pour laquelle il est réuni. Un représentant de l'APEC peut être invité à titre consultatif.

Evaluation terminale

L'équipe pédagogique se réunit en fin d'année pour un bilan personnalisé de l'élève : **l'évaluation terminale**. Elle prend en compte **l'évaluation continue** et **la présentation de l'examen de « CYCLE 3 »**.

L'équipe pédagogique présidée par le directeur ou son représentant prendra les décisions suivantes concernant :

1. **LE CERTIFICAT D'ETUDES THÉÂTRALES**
2. **L'ORIENTATION PROPOSEE EN FIN DE CYCLE 3**

➤ DIPLÔME DE CYCLE 3 : LE CERTIFICAT D'ETUDES THÉÂTRALES

Lors de son entrée en Cycle 3 l'élève exprime son projet :

Choix A – Je souhaite présenter en fin de **première année** mon parcours « Enseignement initial ».

Mon **évaluation terminale** portera sur **l'ensemble des Unités d'Enseignement** du **Certificat d'Etudes Théâtrales** :

- **UE.1 « Interprétation »** (délivrée par l'équipe pédagogique dans le cadre de l'examen d'interprétation – Un jury externe pourra se joindre à cet examen)
 - Modalité : l'évaluation de tout le groupe est présentée en fin de formation autour d'un objet théâtral défini.
- **UE.2 « Pratiques vocales et corporelles »** (délivrée par l'équipe pédagogique)
- **UE.3 « Culture théâtrale »** (délivrée par l'équipe pédagogique) – **Carnet de bord**

- **UE.4 « Autonomie de conduite de projet »** : Présentation publique de 20 minutes maximum (délivrée par l'équipe pédagogique. Un jury externe pourra se joindre à cet examen).
La pertinence et la faisabilité du projet de l'élève seront validées par l'équipe pédagogique.

Choix B – Je sollicite en fin de **première année** une **simple évaluation** de la part de l'équipe pédagogique et je poursuis l'année suivante ma formation (Cycle 3-2^{ème} Année).

DECISIONS de l'EQUIPE PEDAGOGIQUE concernant le Certificat d'Etudes Théâtrales

A l'issue de la **première année** du cursus de formation en **Cycle 3**, l'équipe pédagogique présidée par le directeur ou son représentant prendra les décisions suivantes :

- Obtention du CET si l'élève a réussi l'ensemble des épreuves du CET (choix A)
- Poursuite en deuxième année : Elève (choix B) et Elève (choix A) n'ayant pas validé des épreuves du CET
- L'arrêt des études

A l'issue de la **deuxième année** du parcours de formation, l'équipe pédagogique présidée par le directeur ou son représentant prendra les décisions suivantes :

- Obtention du CET si l'élève a réussi l'ensemble des épreuves
- La possibilité exceptionnelle de poursuite des études en cycle 3 (3^{ème} année par dérogation)
- Acceptation d'une demande de « congé »
- L'arrêt des études

➤ **DIPLÔME** : Le **CERTIFICAT D'ETUDES THEÂTRALES (CET)** est délivré par la **Commission d'attribution des diplômes**

Les élèves du conservatoire Maurice Ravel diplômés du CET, si tel est leur projet, pourront intégrer **le stage probatoire (voir modalités admission Cycle spécialisé) du Cycle spécialisé théâtre lors des épreuves d'entrée en juillet 2025**

Certificat d'Etudes Théâtrales :

- UE 1 : Interprétation – Acquis à B
- UE 2 : Pratiques vocales et corporelles - Acquis à C+
- UE 3 : Culture théâtrale (carnet de bord) - Acquis à C+
- UE 4 : Autonomie de conduite de projet - Acquis à C+

➤ L'EXPERIMENTATION PEDAGOGIQUE PROPOSEE EN CYCLE 3

Expérimentation 2024/2025 : Projet « Parcours renforcé CYCLE 3 »

*Le Département théâtre ne recrutant en « Cycle spécialisé Théâtre » que tous les deux ans (prochain recrutement juillet 2025 pour l'année scolaire 25/26), l'équipe pédagogique, consciente de la volonté de certains élèves d'enrichir leur parcours en Cycle propose pour l'année scolaire 2024/2025 : « **Parcours renforcé CYCLE 3**»*

Objectifs :

Renforcer les apprentissages du « Cycle 3 – Théâtre » en suivant pour l'année scolaire 2024/2025 les cours partagés avec le Cycle spécialisé Théâtre

Cours partagés :

- Culture – 3h hebdomadaire*
- Pratiques corporelles : Yoga – 1h hebdomadaire*
- Ateliers « Préparation concours »*

Elèves concernés par le « Parcours renforcé Cycle 3 »

NB : lire modalités ci-après

1. **Elèves « Cycle 3 » inscrits pour l'année scolaire 2024/2025**
2. **Elèves « Cycle 3 » ayant validé leur CET en juin 2024 au Conservatoire Maurice Ravel**
 - A : **Si Places disponibles en Cycle 3 à l'issue des tests d'entrée :**
 - Une année supplémentaire en « cycle 3 » avec une accessibilité au « Parcours renforcé Cycle 3 »
 - B : **Si Aucune place disponible en Cycle 3 : Pas d'accès possible**

Modalités du « Parcours renforcé Cycle 3 »

- 1) Elève post-lycée inscrit en Cycle 3 au Conservatoire Maurice Ravel en 2024/2025
- 2) Une rencontre avant le début des cours du Cycle 3 entre l'équipe pédagogique et l'élève permettra de vérifier son engagement et sa propension à suivre tous les enseignements Cycle 3 et ceux inscrits du « Parcours renforcé Cycle 3 »
- 3) L'élève s'engage à suivre les cours « Cycle 3 » et du « Parcours renforcé Cycle 3 » sur la totalité de l'année scolaire 2024/2025. Son inscription est validée par l'équipe pédagogique
- 4) Lors de la validation de l'inscription, un contrat spécifique sera signé. Celui-ci précisera les enseignements proposés et les emplois du temps à respecter.
- 5) L'équipe pédagogique, soucieuse de respecter l'équilibre pédagogique entre l'élève qui souhaiterait s'inscrire dans ce « parcours renforcé Cycle 3 » et le groupe constitué du « Cycle spécialisé théâtre », se réserve le droit de refuser au postulant son inscription « parcours renforcé Cycle 3 »

NOTE IMPORTANTE CYCLE 2 et CYCLE 3 :

L'équipe pédagogique, consciente des différents cursus suivis par nos élèves (scolaire, universitaire et conservatoire) et soucieuse de la réussite à leurs différents examens, propose une adaptation des emplois du temps **des Cycles 2 et 3** après les vacances de printemps en fonction des attendus pédagogiques de fin d'année scolaire et des contraintes des élèves.

3. PARCOURS PREPROFESSIONNEL

CYCLE SPECIALISE THEÂTRE

Ce cycle est accessible post-lycée - Durée : 2 ans

► **OBJECTIFS :**

Donner les outils nécessaires aux élèves désirant se former dans une dynamique préprofessionnelle, dans la perspective d'une préparation en direction des établissements d'enseignement supérieur, et/ou de l'exercice d'une future activité professionnelle en lien avec le milieu du spectacle vivant.

► **ENSEIGNEMENTS :**

- Travail théâtral : 12h (hors accompagnement des projets)
 - Dramaturgie, Scénographie, histoire du spectacle : 3h
 - Ecole du spectateur « théâtre » obligatoire en partenariat avec la Scène Nationale du Sud-Aquitain
 - Pratiques corporelles : 2h30 – 1h30/Atelier chorégraphique ; 1h/Yoga
 - Pratique vocale : 2h - 1h30 (groupe) + 0h30 (particulier)
 - Stages obligatoires dans l'année : 100h minimum
- Ateliers ponctuels de préparation aux concours
- Découverte du milieu artistique – partenariat « Théâtre des Chimères » et SNSA
- Sensibilisation aux outils techniques du spectacle vivant
- Travail personnel

Ce temps horaire hebdomadaire peut être modifié en fonction des projets. :

- **Projet de création porté par l'élève** (temps dédié avec lieu(x) de répétitions/représentations et création technique originale) en **année 2**.
- **Projet collectif fin du Cycle spécialisé** (temps dédié avec lieu(x) de répétitions/représentations et création technique originale) en **année 2**.
- **Projets pédagogiques portés par l'équipe pédagogique**
- **Autre(s) proposition(s)**

► **ADMISSION :**

L'admission se fait en 3 temps :

- a) *Sélection préalable sur dossier. (juin)*
 - b) *Admissibilité au stage probatoire (juin/juillet)*
 - c) *Admission à l'issue du stage (juin/juillet)*
- a) Sélection préalable sur dossier :

Le cycle est accessible aux candidats justifiant :

- Une année d'enseignement théâtral au sein d'un CRD ou CRR en cycle « enseignement des bases » ou « approfondissement des acquis ».

Ou

- Une pratique théâtrale conséquente dispensée dans :
 - un cours de théâtre encadré par un professionnel
 - des ateliers d'une compagnie théâtrale professionnelle
 - des stages de formations théâtrales et artistiques

L'équipe pédagogique, au regard d'un dossier qu'elle juge insuffisant, peut refuser l'admissibilité au stage.

b) Admissibilité au stage

- 1 scène de 5 minutes avec réplique parmi des œuvres d'auteurs proposés par le conservatoire au moment de l'inscription.

- Une proposition personnelle
- Un parcours libre de 5 minutes (Musique, Danse, Cirque, marionnette, ...)

A l'issue de ces épreuves, le Jury composé des professeurs du conservatoire et d'une (ou des) personnalité(s) invitée(s) membre(s) du jury extérieur, dresse la liste des **Participants au stage**.

Ceux-ci sont rejoints par les Elèves du conservatoire Maurice Ravel qui **ont obtenu leur CET en juin 2024 et juin 2025 et qui souhaitent une entrée en Cycle spécialisé**.

c) Stage d'admission (3 jours)

Sur propositions conjointes des professeurs du conservatoire et d'une (ou des) personnalité(s) invitée(s) membre(s) du jury extérieur, les stagiaires sont évalués sur :

- Pratiques corporelle et vocale
- Travail sur l'interprétation (Textes, improvisations)
- Entretien avec le jury

Délibération du Jury et proclamation du résultat à l'issue du stage.

➤ **EVALUATION :**

ANNEE 1 : Evaluation continue

Réalisée par l'équipe pédagogique deux fois dans l'année (semestre 1 et semestre 2), elle permet de suivre le parcours de l'élève tout au long de sa première année dans le cycle.

Elle prend en compte la totalité des cours proposés, les stages et Master class programmés, le dispositif « Ecole du spectateur » et toute autre proposition pédagogique.

A l'issue de l'évaluation du **semestre 2**, si les « savoir-faire » et le « savoir-être » attendus se révèlent insuffisants, l'équipe pédagogique peut prendre une des deux décisions suivantes :

1. Arrêt de la formation
2. Proposition d'intégrer le Cycle 3 pour la rentrée scolaire suivante

ANNEE 2 : DIPLÔME D'ETUDES THEATRALES

Le **DIPLÔME D'ETUDES THÉÂTRALES (DET)** s'obtient avec **4 Unités d'Enseignement** :

- **UE 1 « Interprétation »** délivrée par le jury d'examen (jury externe)
- **UE 2 « Pratiques vocales et corporelles »** délivrée par l'équipe pédagogique
- **UE 3 « Culture théâtrale »** délivrée par l'équipe pédagogique
- **UE 4 « Projet de création »** délivrée par le **jury d'examen (jury interne/externe)**

Présentation publique de 20 minutes à 50 minutes en fonction du nombre d'élèves du Cycle spécialisé concernés par le « **Projet de création** »

L'UE 4 est délivrée par l'équipe pédagogique. Un jury externe pourra se joindre à cet examen.

La pertinence et la faisabilité du « **Projet de création** » seront validées par l'équipe pédagogique avant la mise en répétition.

Le **DIPLÔME D'ETUDES THÉÂTRALES (DET)** est délivré par la **Commission d'attribution des diplômes Diplôme d'études Théâtrales** :

- UE 1 : Interprétation – **Acquise à B**
- UE 2 : Pratiques vocales et corporelles - **Acquise à C+**
- UE 3 : Culture théâtrale (carnet de bord) - **Acquise à C+**
- UE 4 : Projet de création - **Acquise à C+**

Le **DIPLÔME NATIONAL D'ETUDES THÉÂTRALES (DNET)** devrait être mis en place pour la rentrée **septembre 2025**.

En attente des dispositions ministérielles.

CYCLE PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En attente décision du Ministère

4. PARCOURS PERSONNALISE

Le conservatoire est un lieu de ressources pour les pratiques artistiques de son territoire.

Le Département théâtre peut, à ce titre, sous des formats variées, concevoir et proposer des « parcours personnalisés », notamment à l'intention de personnes - Elèves ou autres - qui consacrent beaucoup de temps à leurs études et dont le souhait réside dans la possibilité d'une formation complémentaire ou supplémentaire. Pour ces personnes, qui constituent des cas particuliers, il peut être proposé un parcours « personnalisé » conçu en concertation entre l'élève et l'équipe pédagogique du département théâtre, puis validé par la direction.

ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE

Dans le cadre de ses missions, le Conservatoire Maurice Ravel propose des ateliers de pratique artistique à destination de toute personne désireuse de découvrir les aspects concrets du jeu théâtral (fondamentaux techniques de l'acteur, espace de représentation, lecture et compréhension d'un texte, ...) conduits par des professeurs du conservatoire et/ou des intervenants extérieurs.

Pour l'année scolaire 2024/2025, nous poursuivons :

- **Atelier « Adultes Amateurs »** (*8 personnes minimum*) : 2 heures/hebdomadaire
- **Atelier « Euskara »** : public désireux de pratiquer en langue basque (*calendrier spécifique*)
- **Atelier « handicap »** : partenariat avec l'**Association Chrysalide** pour les personnes en situation de handicap, nous proposerons des ateliers adaptés (*calendrier spécifique*)